

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2016

Attribution des travaux de la lagune

Le maire présente le projet des trois entreprises les mieux classées selon les critères définis, celles-ci ayant répondu à une liste de questions et présenté leur projet à la commission.

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise SCIRPE de Sainte Foy lès Lyon associée à l'entreprise SOCAFL de Pont de Veyle, pour un montant HT de 449 620,10 €.

Le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de réhabilitation du réseau se fera lors d'une prochaine séance.

Choix des tuiles pour la réfection du clocher de l'église

Le conseil municipal choisit la tuile Blache, coloris geai, de série. Les travaux débuteront semaine 20.

Choix des tuiles pour la réfection de la toiture de l'église

Le conseil choisit la tuile Sainte Foy Oméga 13, coloris rouge vieilli.

Acceptation du dossier Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé)

Vu l'obligation d'établir un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap), en accord avec le diagnostic accessibilité réalisé par Evastud, le maire présente un projet d'agenda.

Le conseil municipal adopte le projet présenté pour une mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public sur une durée de trois ans et autorise le maire à engager les travaux prévus en 2016.

Programme voirie 2016

L'adjoint délégué fait état des travaux proposés par la commission et du chiffrage établi par les services techniques de la communauté de communes. Outre l'entretien courant, est programmé la réfection complète des chemins de Beauvert, des Closets, de Cormassine, de la Zone Artisanale, de l'impasse des Colombettes et d'une antenne de la VC 13 sur la route de St Martin le Châtel. L'estimation de l'ensemble s'élève à 69 000 € qui seront financés par la dotation 2016 de 48 630 € et d'un reliquat positif de 2015 de 20 466 €.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé de la vente d'une maison d'habitation sise allée du Petit Champ sur une parcelle cadastrée section ZA n°185 d'une superficie de 1 020 m² et décide de ne pas exercer son droit de préemption
- est informé du permis de construire accordé le 14 avril 2016 à Mme Brigitte MAZUIR pour la construction d'un garage, route de Confrançon
- décide de soutenir l'Etablissement Public Foncier de l'Ain dans son refus de réorganisation par l'Etat en créant une structure supérieure, source de dépenses supplémentaires
- décide l'achat d'un lave-linge qui sera installé dans les locaux de l'école
- prend note que les jeux pour enfants, financés en partie par l'association Garderie suite à son transfert, ont été installés dans le parc de la mairie
- prend note du déplacement de l'arrêt du car desservant le collège à Beauvert. Il est précisé que cette décision a été prise à l'initiative du service « transports scolaires » du département.